



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 février 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Pierre LESTRADE), M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Alain FONTAINE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absent(s) excusé(s)

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. Gérard MEZZADRI pouvoir à M. Alain FONTAINE
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Olivier LEBRUN

Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 15 février 2006

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2006.02.06 - Participation du Grand Parc au Marché International des Professionnels de l'Immobilier, MIPIM, du 14 au 17 mars 2006

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Pour la promotion du Grand Parc et de ses sites d'immobiliers d'entreprise, le Grand Parc participe au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) du 14 au 17

mars 2006, sous forme d'un stand commun avec le Conseil Général des Yvelines au sein de « Paris Région », espace coordonné par l'Agence Régionale de développement d'Île-de-France.

Les coûts liés à cette participation comprennent les frais d'inscription, une quote-part des outils de communication et de l'aménagement de l'espace commun Paris-Région, l'aménagement du stand, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des personnes des services représentant le Grand Parc.

La participation à ces salons fait l'objet d'une décision spécifique lors de l'adoption du budget primitif. Il s'agit ici de déterminer le mode de prise en charge des frais de déplacement et la représentation de la communauté de communes.

Je vous propose par ailleurs de confier un mandat spécial à M. Etienne PINTE, Président et à M. Philippe LAVAUD, Vice-Président de la commission déplacements pour se rendre à Cannes afin d'y représenter le Grand Parc.

Leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration seront remboursés aux frais réels comme le permet la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 avril 1992.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) Donne mandat spécial à M. Etienne PINTE, Président et à M. Philippe LAVAUD, Vice-Président de la commission Déplacements, pour représenter le Grand Parc lors du MIPIM du 14 au 17 mars 2006 à Cannes ;
- 2) Décide que les frais engagés, de transport, de restauration et d'hébergement seront remboursés aux frais réels sur production de justificatifs.
- 3) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

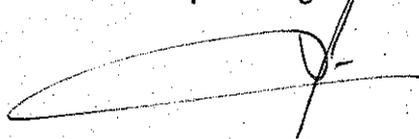
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Et par délégation



Pascal GUÉANT
Directeur général des services

